

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

*Délibération n°*

**2023074**

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RÉCART), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°8 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT  
TECHNIQUE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet pour assurer des missions d'entretien des bâtiments publics.

L'emploi serait créé pour la période du 3 octobre 2023 au 2 octobre 2024.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 25 heures (annualisées).

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367.

les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux par délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2021, mise à jour le 31 janvier 2022.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**DÉCIDE**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 d'un emploi non permanent à temps non complet (25h hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique polyvalent,

- que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à l'indice brut 367.

**AUTORISE** le maire à signer le contrat de travail correspondant,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du maire,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

